



Confédération Nationale  
de la Boulangerie  
et Boulangerie-Pâtisserie  
Française

Dominique ANRACT  
Président

Monsieur Bruno Le Maire  
Ministre de l'Économie et des Finances  
139 rue de Bercy  
75012 Paris

***Par courriel et voie postale***

Paris, le 11 mai 2020

Monsieur le Ministre,

*Le 8 avril dernier, à l'issue du Conseil des Ministres, vous avez déclaré « ...j'invite tous les Français à continuer d'aller dans les commerces de détail pour leur alimentation...Je pense notamment aux boulangeries artisanales mais aussi aux artisans chocolatiers à quelques jours de Pâques...avez-vous précisé...».*

Il n'est pas besoin de vous indiquer que cette déclaration a fait un bien immense aux 33000 artisans boulangers pâtisseries qui emploient plus de 120 000 salariés, durement touchés par la crise du Covid-19.

La plupart d'entre eux, vous le savez, souvent les seuls dans la proximité, sont restés ouverts et ont assuré une production minimum, avec leurs moyens, malgré de multiples difficultés à la fois en exploitation et en vente.

Par les solidarités multiples auxquelles ils ont, de plus, participé auprès de nos soignants mais aussi auprès d'autres commerces de la proximité, ils ont forcé l'admiration de nombre de nos concitoyens et aussi la mienne.

J'ai parfaitement conscience de l'ampleur des mesures d'aides aux entreprises que vous avez prises depuis l'entrée en confinement et tiens, à cet égard, à vous en remercier.

Néanmoins, mon rôle, notre rôle, aujourd'hui...est de continuer à les aider à poursuivre cette activité, dans les jours et les mois qui viennent, encore porteurs de nombreuses incertitudes à la fois sanitaires et économiques.

C'est la raison pour laquelle je me tourne vers vous. Beaucoup d'entre eux, en capillarité avec tout le territoire national, sont extrêmement fragiles et anticipent des difficultés majeures même après le déconfinement, à la fois en termes d'exploitation mais bien sûr aussi en termes de fonds propres, de nature à mettre, nous le craignons tous, leur activité en danger de cessation.

En effet, la trésorerie, pour ceux qui en disposaient, s'est ainsi réduite à néant.

Aussi, je me permets d'attirer votre attention, en ma qualité de Président de la Confédération de la Boulangerie Pâtisserie Française, sur un des aspects du plan d'urgence du gouvernement qui suscite de fortes inquiétudes chez de nombreux artisans boulangers pâtisseries qui subissent pour beaucoup d'entre eux, depuis la mi-mars, une perte de chiffre d'affaires de l'ordre de 60% en moyenne.

Le confinement a conduit notamment à la mise en place des mesures suivantes :

1/ l'arrêt de travail pour garde d'enfants : après la décision de fermer l'ensemble des écoles à compter du 16 mars, nous avons dû prendre en charge un nouveau type d'arrêt de travail. Cette première mesure permet au salarié de percevoir, dès le 1er jour, une indemnité journalière de 50 % de son salaire, à laquelle s'ajoute un complément entièrement à la charge de l'employeur de 40%.

2/ la suppression des 7 jours de carence et de l'année d'ancienneté : des ordonnances ont modifié les obligations patronales de maintien de salaire en leur demandant de compléter la rémunération à hauteur de 90% du salaire.

Ce complément de salaire, dont 50% sont pris en charge par la Sécurité sociale, représente pour l'employeur un coût mensuel de 1160 euros par salarié percevant un salaire brut de 2000 euros (40% du salaire brut majorés des charges à hauteur de 45%, en moyenne).

Aussi, dans la mesure où nos entreprises sont restées ouvertes pour approvisionner nos concitoyens malgré la crainte légitime de la santé du personnel, il n'est pas juste qu'elles supportent ces coûts d'autant que si elles avaient été dans l'obligation de fermer, la collectivité aurait pris en charge 70% de leur rémunération brute.

Vous avez décidé de basculer en activité partielle ces arrêts à compter du 1er mai. Il me paraîtrait équitable que cette bascule, en ce qui concerne les entreprises restées ouvertes comme les nôtres et qui ont connu une baisse de chiffre d'affaires de plus de 30%, intervienne rétroactivement dès le début de ces arrêts.

Je souhaite, également, vous demander, Monsieur le Ministre, pour les entreprises artisanales de notre métier éligibles au Fonds de Solidarité, que vous appuyez les demandes de prolongation de ces fonds, qui devraient pouvoir être abondés par les Régions, au moins deux mois après les dernières mesures de déconfinement.

De même, en termes d'investissement en matériels, il serait indispensable que les dispositifs du type Carsat de Normandie soient généralisés et abondés à 80 % (dispositif de protection plexiglass pour le personnel de vente/consommateurs).

Enfin, dans le même espace de temps, il est souhaitable que des mesures d'incitation directe puissent être prises dès maintenant en matière d'exonération de charges sociales et fiscales.

J'ai conscience que ce que je demande aujourd'hui peut paraître des aides importantes...difficiles à mettre en œuvre et coûteuses pour la communauté économique... Elles ne sont, en fait, que la condition sine qua non de la survie de beaucoup. C'est la raison pour laquelle nous devons les mettre en œuvre avec courage et détermination.

Espérant que j'aurais votre écoute sur cet ensemble et restant à votre disposition comme les services de la Confédération Nationale de la Boulangerie Pâtisserie Française, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Je suis comploter  
sur votre soutien  
Bien respectueusement

Le Président

Dominique ANRACT

